

**DEMANDE DE CARTE MAGNÉTIQUE D'ACCÈS
ET/ OU DE DROITS d'ACCÈS
A L'UFR DES SCIENCES DE VERSAILLES**

NOM : PRENOM :

TITULAIRE UVSQ

CARTE & DROIT D'ACCES

DROIT D'ACCES

POUR TOUTE AUTRE SITUATION, PRÉCISER :

DATE DE FIN de contrat ou de présence sur le site: / /

CONTRACTUEL

HEBERGE

THESARD, DOCTORANT*

VISITEUR

STAGIAIRE**

Autre :

DEPARTEMENT, LABO OU SERVICE

PERSONNEL EXTERIEUR, PRÉCISER :

NUMERO DE TELEPHONE BUREAU

ADRESSE e-m@il :

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE VEHICULE

Joindre une copie de la carte grise et de l'assurance
(Assurance à renouveler à chaque échéance)

MARQUE ET MODELE DU VEHICULE

NUMERO D'IMMATRICULATION

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE

NOM DE L'ASSURANCE :

LE VÉHICULE FONCTIONNE-T-IL AU GPL? OUI NON

N.B : Les personnes extérieures à l'UVSQ doivent joindre un chèque de caution de 15€ établi à l'ordre de l'agent comptable de l'UVSQ. Sans ce chèque, aucune carte d'accès ne pourra être établie.

Fournir une photo d'identité numérisée ou papier, pour la création du badge.

* Les thésards, doctorants doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant pour l'année universitaire en cours.

** Les stagiaires doivent fournir une copie de leur convention de stage signée.

Carte et/ou Droits délivrés le :

Signature du titulaire :

DEMANDE D'ACCÈS

ACCÈS SITE

Entrée Piéton

Entrée Voiture

BUFFON

Département des Sciences Physiques

Laboratoire DAVID SMIS

Département de Biologie

DEVU

Service Médical

DESCARTES

Laboratoire DAVID

Département de Biologie

Laboratoire LI-PARAD

Département de Chimie

Laboratoire LMV Crypto

Département d'Informatique

Gymnase

Bâtiment E

Laboratoire ILV RMN

Laboratoire de Langues

Département des Sciences Physiques

LANSAD

FERMAT

Laboratoire de Mathématiques de Versailles (LMV)

Laboratoire GEMAC

Département de Mathématiques

Administration

Parking Administratif P1

GERMAIN

Entrée principale

Laboratoire LMV

Laboratoire ILV CEFS2

LAVOISIER

Institut Lavoisier de Versailles (ILV)

AUTRES

Relais Handicap

Barrière Bois

Soute à Solvants

Barrière Technique

ACCES, STATIONNEMENT ET CIRCULATION SUR LE SITE DE L'UFR DE VERSAILLES EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Tous les véhicules qui ont reçu l'autorisation de stationner sur le campus, doivent impérativement se conformer aux aires de stationnement qui leur sont autorisées (parking du bâtiment FERMAT, aires balisées dans le parc).

Tout véhicule stationnant en dehors des aires identifiées, en particulier les voies de circulation, les bateaux, les bornes d'incendie, les issues, les pelouses... **verra sa carte d'accès invalidée.**

- il est demandé par l'UFR de badger systématiquement sur le rond-point

- vous devez attendre que la barrière retombe/que les portes de se ferment au moins partiellement pour badger à votre tour

- vous ne devez pas coller la voiture qui vient de badger pour entrer derrière elle

- vous devez rouler lentement (dos d'âne à 10 km/h).

- vous devez vous garer au parking P2 hors zone verte (P2 -2, zone réservée aux étudiants)

Si vous avez oublié votre carte magnétique :

- sonnez au rond-point pour demander l'accès au site en déclarant votre identité et votre lieu d'affectation

Entrées et sorties de jour : Ouverture des grilles du campus

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 Le samedi de 8h00 à 13h00.
Contrôle par barrière et lecteur de badge

Entrées et sorties de nuit : Ouverture des grilles contrôlée par portail motorisé de 19 h00 à 7h00.

Le Parking FERMAT n'est pas gardé, tout vol ou dégradation de véhicule ne saurait engager la responsabilité de l'Université. Tout changement de véhicule doit être signalé. La conduite à l'intérieur du site doit se faire avec prudence, maximum, 30 km/h.

Date et signature du demandeur
(Précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Date, signature et cachet du Directeur de
Département ou Laboratoire :

Signature du Directeur de
l'UFR :

L. DUMAS

